

Travaux : création d'un branchement électrique

Début des travaux

28/09/2020

Fin des travaux

16/10/2020

- Circulation alternée par feux de circulation
- Stationnement des véhicules interdit
- La vitesse maximale est fixée à 30km/h
- Le cheminement des piétons sera dévié, sécurisé et matérialisé